

as t-on le droit de déshériter ses enfants?

Par **stpierrette**, le **29/09/2008** à **18:16**

Mon beau père qui souhaite déshériter ses enfants, vient de nous informer qu'il donnait tout à sa comcubine. En a t-il le droit? Dans le cas où elle le quitterait (chose qu'elle a déjà faite avec son amant il y a deux mois), serons nous obligés de subvenir aux besoins de mon beau père?